

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 MARS 2025

**Compte-rendu affiché le :** 20 mars 2025

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 13 mars 2025

**N° 25-03-06**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance :** 29

**OBJET :**

**Avances sur subvention  
de fonctionnement –  
Année 2025**

**Secrétaire de séance :** Gérard ALLANCHE

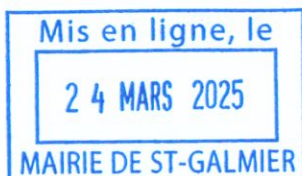
**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Geneviève NIGAY - Suzanne BOICHON - Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS - Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA - Thomas ROCHETTE – André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD – Jean-Paul SOLEILHAC - Alain LECUE.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Christian BECUWE à Suzanne BOICHON - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD - Pascal BENARD à Philippe DENIS.

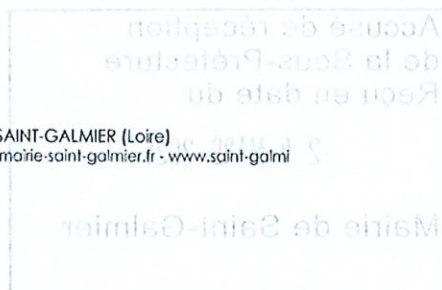
**Membre absent :** 0.



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

24 MARS 2025

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

AVANCES SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – ANNEE 2025

Madame Solange MORERE, adjointe à la petite enfance et à l'enfance, précise que l'association Halte-Garderie Les Petits Galopins qui gère le multi accueil, ainsi que l'association CLSH de Saint-Galmier qui gère le centre de loisirs ont sollicité une avance sur la subvention de fonctionnement 2025.

En effet, les subventions n'étant adoptées que lors du vote du budget primitif, soit début avril, et comme les deux associations emploient des salariés, une avance facilite la gestion de leurs trésoreries.

Il est proposé de voter une avance d'un quart du montant de la subvention 2024, soit 37 625 € pour l'association Halte-Garderie les Petits Galopins et de 6 530 € pour l'association CLSH de Saint-Galmier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FIXE** le montant des avances sur subvention de fonctionnement 2025 à 37 625 € pour l'association Halte-Garderie Petits Galopins et à 6 530 € pour l'association CLSH de Saint-Galmier.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 20 mars 2025.

LE MAIRE  
Philippe DENIS

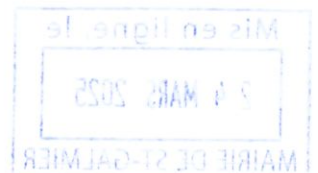


A blue ink signature of Philippe DENIS is written over a circular official stamp of the Mairie de Saint-Galmier. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ST-GALMIER' and the number '42330'.

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Gérard ALLANCHE



A blue ink signature of Gérard ALLANCHE is written over a rectangular official stamp of the Mairie de Saint-Galmier. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ST-GALMIER' and the date '5 MARS 2025'.



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

24 MARS 2025

Mairie de Saint-Galmier